

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ammistie et la Haute Cour

Le gouvernement vient de prendre « la grosse éponge » comme dit notre confrère Cornély. Il veut effacer tous les crimes et délits commis à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, et, rien qu'à l'annonce du dépôt du projet d'ammistie, M. Ditte a rayé du rôle des assises de Versailles le procès Zola. Voilà que ça commence déjà bien, mais on se demande comment M. Zola, qui a payé 30.000 francs aux experts, pour avoir écrit qu'ils étaient des idiots, rentrera dans ses fonds. Car le jugement qui l'a condamné n'était pas définitif et il n'a été exécutoire que par provision. Si l'action tombe, MM. Couard, Belhomme et Varinard devront restituer la forte somme, mais comment les y contraindre !

Il faut prévoir aussi la réintégration dans l'armée du colonel Picquart, du commandant Caignet, et même du brave commandant Esterhazy. Dame ! il a été acquitté par le conseil de guerre de 1897, et le conseil de guerre de Rennes a considéré comme nul et non avenu son aveu au sujet du bordereau. Il est vrai qu'il a contre lui cette malencontreuse condamnation pour escroquerie, pour laquelle on songe à l'extrader. Mais celle-là aussi est par défaut et rien n'assure que contradictoirement elle serait maintenue.

D'honnêtes gens voudraient que l'on étendît l'ammistie aux accusés de la Haute Cour. Pour tant d'entre eux, c'est un crime si véniel que de comploter contre la République ! Il est probable que, sans l'incident de samedi, la proposition aurait eu chance de passer. Mais l'incartade et l'incorrection de M. Déroulède ont rendu dorénavant cette mesure impossible. Il n'y aurait plus de gouvernement si le chef de l'Etat n'était pas mis à l'abri des insultes, fussent-elles aussi ridicules que celle de panamiste qu'on lui jette à la face. Le seul panamiste, là-dedans, a été M. Quesnay de Beaurepaire qui, n'ayant pas fait son devoir de procureur général, a pensé se couvrir en en rejetant la faute sur M. Loubet. M. Quesnay prétendait que M. Loubet, alors ministre de l'Intérieur, l'aurait appelé à son cabinet, l'avant-veille du jour où le délit commis par MM. de Lesseps, Fontanes et Cottu, allait être prescrit, et l'y aurait retenu jusqu'après l'heure légale où il pouvait interrompre la prescription, le lendemain étant un dimanche.

Or, M. Quesnay de Beaurepaire pouvait s'y prendre plus tôt, et pouvait signifier, dans ce cas prévu par le code, même le dimanche. M. Loubet n'est donc pas responsable des fautes commises par le procureur général d'alors, dont la vaste ignorance n'a d'égale que la mauvaise foi.

Et, comme le dit le leader du *Figaro*, « quand on proteste contre l'arbitraire, quand on invoque la justice, il faudrait tâcher de se montrer juste. Or, c'est être injuste, profondément injuste, que de continuer cette scie qui consiste à proclamer que M. Loubet est un président indigne, » quand on sait pertinemment le contraire.

La majorité énorme qu'a eu le ministère lui donne carte blanche pour gouverner. Il est certain qu'au point de vue de l'ammistie, il peut faire aujourd'hui ce que bon lui semblera. Toutefois, il nous paraît très imprudent de comprendre dans un généreux pardon les accusés de la Haute Cour et les congrégations, parce que, dans leurs journaux, ils font répandre le bruit qu'ils sont innocents comme de jeunes loups et que s'ils voulaient étrangler l'agneau républicain, ils n'y mettraient pas de malice. Ils plaident non-coupables, sans grand courage du reste, et une amnistie équivaldrait à reconnaître que le gouvernement s'est trompé. Or, quel est celui d'entre nous qui pense ainsi ? Le complot a existé, il a été patent pour tout le monde, il faut qu'il soit dénoncé par le Sénat et frappé.

Après, le Président qu'on injurie signera des grâces individuelles tant qu'il voudra. Le fait restera acquis.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre 1899

Dans cette séance, M. Magniaude, dépose une proposition d'impôt sur le revenu, et demande l'urgence qui est déclarée.

Puis la Chambre passe au budget de 1900. M. Puech prend la parole et dit que « les réformes s'imposent, mais hélas, on ne sait jamais par quelle commencer. » M. Puech trouve très grave la situation que fait la dette publique de 30 milliards à notre budget.

Le député du 3^e arrondissement de Paris, déclare qu'il faut aborder sérieusement « les réformes sociales que l'on ne vote jamais. » M. Lhopiteau préconise la modification de notre mode d'impôts qui décharge les petits contribuables, et proteste contre « l'abus du fonctionnarisme coûteux et parasite. »

M. Cailloux, ministre des finances, produit des chiffres tendant à prouver que jamais peut-être, le budget n'a été moins lourd ; il reconnaît que le fonctionnarisme est bien coûteux. « Supprimez-donc les trésoriers payeurs généraux, les sous-préfets, tous les parasites, crie un député. »

Enfin, M. Cailloux conclut en conviant la « Chambre à ménager les deniers des contribuables ! »

LA HAUTE COUR

Audience du 21 novembre 1899

L'interrogatoire de Jules Guérin est continué. Jules Guérin achève son récit autobiographique, puis raconte comment et pourquoi il fonda sa ligue antisémite.

C'est avec l'argent des divers amis, contre les juifs, qu'il fonda l'*Antijuif*, et prépara le fort Chabrol à la résistance, Jules Guérin prétend n'avoir jamais voulu changer la forme du gouvernement, mais les gouvernants, qui, dit-il, « s'ils m'avaient soutenu dans ma lutte contre le syndicat des raffineurs de pétrole, » ne m'auraient jamais vu lutter contre les juifs. J'aurais peut-être été sénateur ! » Quand nous le disions !

Oh ! oh ! Guérin déclare que s'il a été condamné pour port d'arme prohibée, c'est parce qu'il portait une toute petite « trique en fer, » avec laquelle, un soir d'émeute, « il mit 60 assaillants en fuite » : Cyrano, quoi !

Jules Guérin reconnaît qu'il a été avec les royalistes dans certaines réunions, mais prétend n'avoir jamais eu l'idée de comploter.

Quant aux armements faits au fort Cha-

bro, Guérin affirme que c'était « pour repousser toute tentative d'invasion de la part des anarchistes. »

En outre, si, de temps à autre on tirait du fort Chabrol des coups de revolver contre les agents, c'était simplement manière de les faire fuir, afin de permettre de ravitailler le fort. Et puis les armes étaient chargées à blanc.

Le président passe ensuite à l'interrogatoire de M. Dubuc, qui est fort intéressant. Dubuc, en effet, voulait tout faire sauter tout en se déclarant socialiste (?) révolutionnaire, il donne comme explications de ses lettres violentes et pleines de projets d'attentat, que « les esprits, à cette époque étaient surexcités. » Dubuc, préparait déjà la dictature d'un Déroulède quelconque et organisait les préfectures, créait des postes de procureur, etc, etc, etc. Dubuc ne doutait pas de grand chose. Toutefois, à certaines questions, il s'embrouille, il bafouille, c'est pitié. Son avocat cherche à le tirer de cette mauvaise passe, mais n'y parvient pas.

Enfin, Dubuc termine en s'écriant : « La Révolution semblait possible ; en tant que socialiste révolutionnaire (!) je devais y être prêt !... Cependant que ses amis les Brunet, Cailly, Barillier, glapissent contre les juges des injures et des menaces.

« Je reviendrai ici comme sénateur, s'écrie un d'entre eux ! »

Pauvre ! Sur ce mot, le président lève la séance.

Audience du 22 Novembre 1899

A cette audience ouverte à 1 heure 1/2, sont entendus MM. Brunet, Cailly, Dubuc.

Pas d'incidents violents à signaler. Cependant à cette séance, on ne s'est pas ennuyé. Car, Brunet, Cailly, jeunes énergumènes pleins d'ambition et de fatuité, ont débité de longues harangues stupides qui ont donné beaucoup de gaieté aux juges.

Brunet, lui, a déclaré être républicain, « mais de la république de demain (?) » et a fait une critique — oh combien ! — de la société actuelle, toute juive et maçonnique.

Le président lui pose diverses questions, auxquelles Brunet répond vaguement et avec emphase, ce qui redouble l'hilarité générale, dont est choqué Déroulède.

Cailly lui, est aussi ridicule sinon plus que Brunet. Il est en outre d'une violence insolente sans égale. Il débite un long factum insipide dans lequel il fait l'éloge de Drumont, attaque Naquet et sa loi sur le divorce (?) — que diable cela vient-il faire ici, — critique le parlementarisme, fait le procès des préfets, sous-préfets, des juifs, de Dreyfus, de la presse vendue aux juifs, du Sénat qui a corrompu la jeunesse.... C'est trop ! On rit, on rit.... on se tord.... Enfin, il prétend être comme Victor Hugo... en quoi ? et fait une profession de foi anti-juive et républicaine.

Dubuc fait le plaisant. Il pose des conclusions demandant sa mise en liberté provisoire, pour cette raison, « que dimanche on a laissé déployer le drapeau rouge, des révolutionnaires, et que lui est révolutionnaire. » Alors....

La cour en délibérera, dit M. Fallières. Et effectivement, les conclusions sont rejetées par 189 voix contre 22.

Au Transvaal

Décidément les nouvelles ne sont pas des plus abondantes. Quelques dépêches annoncent des mouvements de troupes, du côté de

Ladysmith, des escarmouches sans importance, voilà le bilan de ces derniers jours.

Parfois, quelque facétieux correspondant de journal affirme qu'une grande bataille a été livrée à tel ou tel endroit, puis le lendemain, démenti formel.

Une dépêche de la dernière heure, annonce que les Boers se seraient emparés d'une ferme et de 300 chevaux.

En somme, la situation est toujours la même. Ladysmith est bloqué, les Boers conservent leurs positions, et les Anglais sont peu rassurés sur l'issue des hostilités.

Attendons patiemment.

INFORMATIONS

Réduction de Crédits

MM. Colliard, député du Rhône, et Léo Meillet, député de Lot-et-Garonne, ont déposé une série d'amendements réduisant de 930.000 francs les crédits affectés à l'armée territoriale.

Cette réduction est demandée pour permettre une augmentation de 20 0/0 dans le nombre des sursis et à titre d'indication pour la suppression de la période de treize jours.

Direction de la Sûreté

La direction de la Sûreté générale qui devient vacante par la nomination de M. Viguié à une des perceptions de Paris, ne sera pas maintenue. M. Valdeck-Rousseau a résolu de réduire ce service à une sous-direction qui sera rattachée directement à son cabinet.

Suppression des « chaussettes russes »

De nombreux députés, parmi lesquels MM. Sembat, Fournière, Ferroul et Colliard, viennent de déposer un amendement tendant à augmenter de 500.000 francs le crédit du chapitre 34 (guerre), habillement et campement, pour comprendre les chaussettes dans les effets d'habillement distribués aux soldats.

Exode des grévistes

Les grévistes d'Audincourt, Valentigney et Beaulieu, se dirigeant vers Paris, se sont rendus à Belfort, au nombre d'un millier, précédés de drapeaux déployés.

MM. Quilici, Pietri et Mme Sorgue les conduisaient.

Le préfet a refusé de les laisser entrer dans Belfort. MM. Quilici et Pietri ont été arrêtés pour attroupement.

On croit que le gouvernement va agir pour empêcher tout conflit.

Mort du doyen des maires

Le doyen des maires de France vient de mourir, en la personne de M. Botot de Saint-Sauveur, maire de Buncy, près de Châtillon-sur-Seine. M. Botot était entré dans sa centième année.

Urbain Gohier en cour d'assises

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant les assises de la Seine, M. Urbain Gohier et le gérant de l'*Aurore*, sous la prévention d'injures à l'armée par la voie de la presse.

CHRONIQUE LOCALE

Chambre de commerce de Cahors

Election des membres

Les électeurs, au nombre de 338, portés

Sur les listes dressées en exécution de la loi du 21 décembre 1871 et du décret du 22 janvier 1872, sont convoqués pour le samedi 9 décembre 1899, à l'effet de procéder à la nomination de neuf membres de la chambre de commerce de Cahors.

Les assemblées électorales se tiendront à la mairie de Cahors, Figeac et Gourdon, sous la présidence des maires de ces communes, assistés de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des membres présents. Le scrutin sera ouvert à une heure et fermé à quatre heures du soir.

Cours d'adultes

Le Directeur de l'École de la rue du Lycée à Cahors, a l'honneur d'informer les jeunes gens qui désirent perfectionner leur instruction, qu'un cours gratuit d'adultes est ouvert à l'école, à partir de lundi 27 novembre, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, de 8 h. à 9 h. du soir.

Les inscriptions sont reçues tous les jours à l'école. Nul ne sera admis aux cours s'il n'est déjà inscrit.

Programme hebdomadaire

- 1° Français.
 - 2° Arithmétique.
 - 3° Système métrique et géométrie pratique.
 - 4° Histoire, géographie.
 - 5° Instruction civique.
- Lectures et entretiens familiaux.

Conférences

Nous rappelons à nos lecteurs que les cours de science pratique et de morale de la Mairie recommenceront samedi prochain, 25 novembre, à 8 heures et demie du soir, dans la salle du Conseil municipal.

Voici le sujet de la première causerie que M. Cahier fera samedi, sur la fabrication du vin :

L'Œnologie ou la science du vin. — Emploi du mustimètre pour déterminer exactement la date de la vendange. — Mesure du degré d'acidité des moûts. — Améliorations nécessaires.

Les prodiges d'habileté de M^e Besse

On nous écrit :

L'Alliance du 21 Novembre courant a publié l'entreilet suivant :

Mesure disciplinaire

A l'audience civile d'hier comparait un officier ministériel à qui le parquet reprochait d'avoir géré son office avec trop de négligence.

M. le substitut Lagarde a requis la destitution en termes aussi éloquentes qu'énergiques.

Dans sa plaidoirie très habilement menée, M^e Besse a prié les juges de ne prononcer qu'une suspension.

Le tribunal lui a donné gain de cause, et a suspendu pour un an l'officier ministériel.

On voudra bien admirer l'allure si ingénument jésuitique de cette information. L'Alliance n'était point représentée....

officiellement à l'audience du Tribunal civil du 20 courant et elle a appris cependant que M. Lagarde substitut avait fort bien requis — ce qui ne nous surprend point — et que M^e Besse avocat avait fait des prodiges d'habileté (!!!) et d'éloquence — ce qui nous émeut et nous ravit !

Félicitons l'Alliance de l'habileté de son rédacteur ; elle fera pâlir celle de Maître Besse !

Un officier ministériel, M. B... huissier à C... était, en effet, l'objet de poursuites disciplinaires ; il a été sévèrement frappé et il ne convenait point à la presse locale de souligner, tout au moins sans la bien préciser, une semblable affaire dont le caractère doit, d'ailleurs, échapper à la publicité jusqu'au moment de sa solution définitive.

Mais l'Alliance et son... rédacteur ont un besoin immodéré de malsaine réclame et ils n'ont point hésité à entretenir leurs lecteurs d'un désagrément survenu à un officier ministériel qui n'a évité la destitution que grâce à l'habileté de l'avocat (!!!!) ou... à l'indulgence du Tribunal.

Cet officier ministériel est-il notaire ? Est-il avoué ? Est-il huissier ? C'est ce que la jésuitique Alliance laisse ignorer, et des bruits très contradictoires ont circulé en ville pendant quelques heures.

On affirme qu'un groupe d'officiers ministériels de Cahors a l'intention de demander des comptes à notre confrère et qu'une très intéressante question de dommages-intérêts va être posée devant notre Tribunal civil. Ce jour-là la chronique judiciaire de l'Alliance sera vraisemblablement plus explicite.

Un abonné du Journal du Lot.

Ordre des avocats

Les avocats du barreau de Cahors ont procédé mardi dernier à l'élection du bâtonnier et du conseil de l'ordre.

M. Munin-Bourdin a été réélu bâtonnier. L'ancien conseil a été maintenu, il se compose de : MM. Martin, secrétaire ; Lagarrigue, Marqués, Pagès-du-Port, membres.

Un fou à la caserne

Dans la nuit de mardi, le soldat Guitard, natif de Souillac, est devenu subitement fou. Le malheureux jeune homme, en proie à une hallucination terrible, croyait voir des rats marcher vers lui, poussait des cris inhumains et faisait des bonds prodigieux, comme pour éviter ces animaux qui, disaient-ils, allaient le dévorer.

On fut obligé, pour emmener ce pauvre diable, de lui faire croire qu'on le conduisait à l'exercice.

Enfin, on réussit à le mettre dans la voiture d'ambulance et à le transporter à l'hôpital.

Guitard était un jeune soldat entré au régiment il y a à peine 10 jours.

Un bleu échappé de la caserne

Mardi matin, à la pointe du jour, les domestiques de Mme de Gouttes, en traversant

le bois qui est sous le château, aperçurent un homme couché sous un arbre.

En s'approchant, ils reconnurent un soldat la tête et les pieds nus et tout meurtri. Transi de froid et à demi mort, il balbutia quelques mots inintelligibles. Le porter au château et près d'un grand feu essayer de le ranimer, puis le coucher dans un bon lit que les dames du château avaient préparé, ce fut l'affaire d'un instant.

Quand ce pauvre diable eut repris ses sens il raconta qu'il avait quitté la caserne depuis deux jours, avait erré sur les coteaux des environs de Cahors, couchant à la belle étoile, et le lundi soir, à neuf heures, était passé de la rive droite sur la rive gauche du Lot en suivant une chaussée.

La difficulté à s'exprimer, à indiquer son nom et celui de sa commune, traduisait suffisamment la médiocrité de son intelligence.

Voici les motifs de son escapade : Le dimanche, dans la nuit, il était allé aux cabarets. Dans la cour, le sergent de ronde le voyant à demi-nu lui avait crié de loin : « Que fait ce lapin-là ? il aura son compte demain. » Le pauvre « bleu » prit pour « un arrêt de mort » cette plaisanterie du sergent et n'eut plus qu'une idée : s'échapper de la caserne pour avoir la vie sauve.

Espérons qu'au prochain conseil de réforme on laissera échapper pour toujours ce pauvre jeune homme, si « bleu ».

Au dernier moment, nous apprenons que ce malheureux, qui a les pieds complètement glacés, a été transporté à l'hôpital.

Accident de bicyclette

Le sieur Luga Henri, demeurant chez ses parents, rue du Château-du-Roi, est tombé de sa bicyclette, devant la cour de la gare, en faisant un écart pour éviter des voyageurs. Projeté avec violence contre un des montants du portail, il s'est fait de nombreuses contusions à la tête, le nez a été coupé en deux endroits, et la lèvre supérieure fendue de part en part.

M. le docteur Clary, qui lui a donné des soins, dit que cette chute entraînera une incapacité de travail de 10 jours.

Avis aux cyclistes imprudents qui ne savent pas modérer leur allure.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 NOVEMBRE 1899
De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)
Loyale Légion, allegro Sausa.
Zerline, ouverture Auber.
Les Amourettes, valse Gungl.
Déjanire St-Saëns.
a Prélude du 1^{er} acte
b Prélude du 2^e acte
c Marche du cortège
Sylvia, cortège de Bacchus Delibes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 novembre 1899
Naissances
Grèze Maurice, place de la gendarmerie.
Décès
Vidal Marie, épouse Couderc, 52 ans, sans profession, rue Victor-Hugo.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors. Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

Arrondissement de Cahors

SAINT-GÉRY. — Vol. — Ces jours derniers, des voleurs qui sont restés inconnus jusqu'à ce jour, sont entrés dans le grenier de M. Dilhac et se sont emparés d'une certaine quantité de tabac.

La gendarmerie a immédiatement ouvert une enquête.

CAZALS. — La laïcisation de l'école des filles. — On nous adresse la note suivante avec prière d'insérer :

Par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 1899, l'école communale des filles de Cazals a été laïcisée. Cette décision prise depuis bientôt un mois n'a pas encore été appliquée. Or nous savons de source certaine que ni la Préfecture, ni l'Administration académique ne sont pour rien dans ce retard. M. le Maire de Cazals en est donc seul responsable.

Jusqu'à ce jour, cependant, nous l'avions compté parmi nos amis républicains : quels sont alors les motifs qui le poussent à agir de la sorte ?

Il résulte d'une enquête sérieuse qu'en retardant l'ouverture de l'école laïque, M. Calmeilles n'a d'autre but que de favoriser l'école congréganiste : il espère, en effet, y réussir en lassant la patience des parents.

M. Calmeilles pourrait-il nous faire connaître :

1° Pourquoi, le 11 novembre courant, il s'est absenté de Cazals toute la journée alors qu'il était prévenu que M. L'Inspecteur primaire viendrait ce jour-là pour s'entendre avec lui sur le choix du local ?

2° Pourquoi, le 21 du même mois, il s'est tenu toute la journée à la disposition de la supérieure générale sur un simple avertissement de celle-ci ?

Nous portons ces faits à la connaissance des autorités compétentes dans le but de donner le plus rapidement possible satisfaction aux pères de famille en ouvrant l'école laïque;

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

— Invincible ! il ne risque rien de l'être pour me tirer de là ! Le Ducal et l'Octobre m'ont suffisamment mis à sec ; je ne me suis jamais trouvé aussi à court de ma vie. Que diable, si je ne franchis pas la distance demain, il ne me restera pas un souverain pour jouer aux cent points le soir ! qu'y faire ?... quand une fois on est engagé dans cette vie-là, il faut aller jusqu'au bout. Pourquoi Royal m'a-t-il fait entrer dans la Garde, s'il avait l'intention de me mettre à la portion congrue de cette façon-là ; il aurait mieux fait de me fourrer tout de suite, dans un régiment d'infanterie, puisqu'il voulait me laisser vivre avec rien !

Rien signifiait pour Cecil un peu moins de six mille livres par an, minimum des nécessités monétaires dans son monde, et une expression de véritable contrariété et d'embaras, très inusitée chez lui, se lisait sur son

visage, habituellement miroir de l'indifférence la plus insouciance et du meilleur ton, quoique difficile à distinguer au moment où il traversait la cour après avoir fait sa visite du soir à son cheval favori.

Cette expression n'aurait pas échappé à un observateur perspicace.

Il avait engagé de fortes sommes sur le Roi de la Forêt, et il s'agissait de gagner ou de perdre une course qu'il devait courir lui-même le lendemain. Quoiqu'il eût trouvé la somme qui lui était nécessaire pour se rendre dans les comtés, il lui restait à peine assez sur la table de toilette de son appartement de garçon, pour payer le livre de son groom ; quant à savoir où se procurer davantage si le Roi trouvait un rival à la course de haies dans la matinée, il n'y avait seulement pas songé et aurait-il consacré de longues heures de réflexion à la solution de ce problème qu'il aurait été forcé de s'avouer qu'il était d'une complication absurde.

Ce n'était pas plaisant : un Timon cynique et las du monde peut trouver dans cette situation précaire une dose suffisante de satisfaction pour inspirer ses diatribes dans de belles philippiques contre ses contemporains ; mais quand la vie est tout particulièrement douce pour un homme, et que le monde n'a pour lui que des prévenances ; quand l'existence est parfaitement équilibrée, à part ce détail momentané, et n'est qu'un perpétuel changement du kaléidoscope de saisons à Londres, d'hivers à Paris, de maisons ducales pendant les mois de chasse, de diners aux clubs de Pall-Mall,

de diners à Star and Garter (1) de diners irréprochables partout, de cottages pour la semaine d'Ascot, de canotage avec le R. V. Y. Club, de handicaps et de Derby à Hornsey, de jolies choristes installées dans des villas minuscules, de brillantes rosières conduites à Bade, de coins bien exposés à Belvoir et à Savernake, de battues à Longeat, et de tout le reste du programme secondaire, sans autre revers de médaille, que le service au Palais, ou l'ennui d'une revue, ou les folies d'une maîtresse, on avouera qu'être arrêté dans ce temps de galop facile uniquement par le misérable besoin d'un soulier doré, comme on dit, est chose horriblement amère et qui exige plus de philosophie que Timon n'aurait jamais pu en rassembler.

C'est un ennui, un ennui sans adoucissement, un martyr pénible, détestable, incessant, que le monde ne voit pas et dont il sourirait s'il le connaissait.

— Tant pis ! ma foi ! les choses s'arrangeront. Le Roi de la Forêt ne m'a encore jamais fait défaut ; il est aussi plein d'ardeur qu'un vainqueur du Derby et il sautera par dessus les obstacles comme un oiseau ! — pensa Cecil, qui ne regardait jamais ses embarras en face pendant plus de soixante secondes de suite.

Il possédait ce tempérament facile, composé de légèreté et de langueur, qui éloigne facilement la contrariété tout en se laissant pren-

dre par elle avec persistance — à chaque jour suffit sa peine, etc., c'était là l'essence de sa croyance, et s'il lui restait de quoi mettre un billet de cinq le soir dans une partie de whist, il était parfaitement capable d'oublier pendant la soirée qu'il lui manquait cinq cents livres pour l'échéance du lendemain et qu'il ne savait où les prendre.

Sa physionomie ne trahissait plus aucune inquiétude quand, après avoir ouvert une porte basse et voûtée, il enfila un corridor et pénétra dans la chaude atmosphère de cet asile de la liberté, dans ce sanctuaire des persécutés, dans ce temple, dans ce refuge, dans cette Mecque consacrée de tout vrai croyant à la divinité du merschaum, dans le paradis du narghilé... dans le fumoir.

C'était une pièce à la fois spacieuse et commode, garnie du plus moelleux des divans, qu'on apercevait alors à travers un nuage de fumée.

Ce divan était occupé par une vingtaine d'hommes en costumes de velours de toutes les formes imaginables ; leurs visages étaient aussi connus au Parc, à six heures en mai, que sur la bruyère aux grouses en octobre, à Paris en Janvier, sur le Solent en août et sur les Moors d'Ecosse par une matinée d'automne ; c'étaient des figures qui tournaient dans un certain cercle aussi régulièrement que juillet pour la Coupe de Waterloo.

(A suivre.)

(1) Star and Garter. — Le pavillon Henry IV de Richmond.

nous réservant le droit de faire apprécier cette conduite aux électeurs quand le moment sera venu.

Un groupe de pères de famille.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conférence. — M Carbasse, inspecteur d'académie en retraite à Maurs (Cantal), donnera une conférence publique dimanche 26 novembre courant, à 2 heures du soir, salle Saint-Fargeau. Sujet de la Conférence : « Le droit souverain du monde ». Le conférencier est très avantageusement connu ici. Il y aura donc salle comble.

Nomination. — Aux termes d'un décret en date du 19 novembre 1899, MM. Saint-Alary et Cordié sont nommés huissiers du tribunal de Figeac.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 20 novembre. — Les nommés Henri Salesses et Albert Escudié, tous deux âgés de dix ans, inculpés de tentative de déraillement sur la ligne du chemin de fer, à Gourdon, ont été acquittés comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents, mais ceux-ci ont été déclarés civilement responsables.

Les nommés Joseph Feuillade et Jean Cassan, cultivateurs, domiciliés de la commune de Masclat, inculpés de chasse sans permis, ont été condamnés chacun à 25 fr. d'amende, à la remise du fusil au greffe et aux frais.

Le nommé Pierre Cuzal, né et domicilié à Alvignac, inculpé de colportage d'allumettes de fraude, a été condamné à 25 fr. d'amende.

Enfin trois autres chasseurs ont été condamnés à des peines variant de 20 à 25 francs d'amende.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne se modifient pas, elles continuent à se montrer très satisfaisantes. Les affaires sont assez actives notamment sur les actions de nos sociétés de Crédit.

Nos rentes clôturent le 3 0/0 à 100,40 ; le 3 1/2 0/0 à 102,17 ; l'Amortissable à 99,47.

La Banque de France cote 4270.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 608.

Le Crédit Foncier est en hausse de 15 francs, à 725 fr. Le Crédit Lyonnais est ferme à 1004 fr. La Société Générale à 604.

Parmi nos chemins, le Lyon a repris à 1860, le Nord à 2213.

Les actions Oural Volga sont fermes à 634.

Le Suez a baissé de 5 fr. à 3605.

Les fonds étrangers ont été diversement traités, l'Extérieure a passé de 67,12 à 67,25, l'Italien a reculé de 94,55 à 94,35, le Portugais reste à 24,40. Les fonds Russes sont en hausse, le 4 0/0 consolidé à 101,25, le 3 0/0 1891 à 87,90.

Le Turc D s'inscrit à 22,50 et la Banque Ottomane à 564.

Bibliographie

Almanachs pour 1900

Il y aura, en 1900, quatre siècles que le premier almanach a paru en France. Depuis cette époque lointaine, le succès de ces charmants et utiles petits livres a été sans cesse grandissant. C'est qu'ils s'adressent à tous les âges, à tous les goûts, à toutes les bourses, à toutes les conditions sociales ; c'est qu'ils savent mêler l'agréable à l'utile et nous instruire en nous amusant. Aussi saluons-nous toujours avec plaisir, au moment où vont commencer les longues veillées de la mauvaise saison, l'essai multicolore des almanachs qui s'envole des presses de la maison Plon.

Voici d'abord le *Mathieu Lœnsberg*, le vénérable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, imprimé selon l'antique tradition, sur le même papier et avec les mêmes types qu'autrefois. Mathieu Lœnsberg est l'ami des villageois, le guide des paysans, auxquels il donne d'excellentes recettes de toutes sortes.

Nous reconnaissons aussi, sous leur toilette neuve, blanche, rose, bleue, verte ou jaune, ces gentils compagnons qui savent se mettre à la portée de tous, amuser les enfants, intéresser le père, prodiguer à la ménagère les conseils pratiques.

Parmi les plus précieux se placent l'*Annuaire* et les *Almanachs Mathieu (de la Drôme)*, qui annoncent le temps qu'il fera durant l'année, et sont ainsi d'une utilité inappréciable pour les agriculteurs, les marins, et pour tout le monde en général, car il n'est personne qui n'ait intérêt à savoir quand il fera beau ou laid, chaud ou froid, sec ou humide.

L'*Almanach manuel de la Bonne Cuisine et de la Maîtresse de maison* est plein de recettes économiques, de procédés pour faire de bons plats à peu de frais. Les gourmets y trouveront aussi leur compte, car il indique la façon de préparer bien des mets succulents.

L'*Almanach du Savoir-Vivre*, par la comtesse de Bassanville, est un petit code de la bonne compagnie ; celui des *Dames et des Demoiselles* traite spécialement de la toilette et de la confection des ouvrages de femme ; l'*Almanach de la Mère Gigogne* s'adresse aux enfants ; l'*Almanach de France et du Musée des Familles* est une petite encyclopédie des plus instructives ; l'*Almanach scientifique* explique les découvertes nouvelles de la science ; l'*Almanach du Parfait Vigneron* constitue le *vade mecum* du vitiiculteur, du fabricant de cidre et du liquoriste ; n'oublions pas non plus le *Cultivateur*, ni le *Jardinier*, ni l'*Almanach des foires chevalines*.

L'*Almanach des Saints Coeurs de Jésus et de Marie* et l'*Almanach du Bon Catholique* s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore, dans des genres différents : le *Parisien*, l'*Astrologique*, l'*Almanach illustré des Jeunes Mères*, le *Petit Almanach national de la France*, recueil patriotique d'anecdotes, de récits guerriers et de renseignements indispensables aux réservistes et aux territoriaux ; l'*Almanach des Célébrités contemporaines*, galerie des illustrations civiles, militaires, religieuses et artistiques de la France et de l'étranger ; le *Prophétique*, consacré aux sciences occultes, aux prédictions, aux phénomènes les plus curieux du somnambulisme, de l'hypnotisme et du spiritisme et à la divination.

L'*Almanach des Parisiennes*, signé de brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne. Ceux qui croient avec raison le rire utile à la santé, ceux qui aiment les bons mots, les gauloises fantaisies, les histoires burlesques, les drolatiques aventures et les folles équipées, n'ont qu'à s'adresser à une bande de joyeux compères qui s'appellent : le *Lunatique*, le *Comique*, le *Pour rire*, le *Charivari*, gaillards almanachs qui conservent, dans notre siècle morose, la tradition de la vieille gaieté de nos pères.

Salut donc à ces petits livres qui nous arrivent

sur l'aile de l'hiver ? Sous une forme modeste, l'almanach est le meilleur et le plus agréable des professeurs, parce que ses enseignements ont un ton familier et enjoué.

Mais le premier devoir des almanachs étant de renseigner le public sur le temps, nous allons faire connaître à nos lecteurs les précieuses indications que nous trouvons dans *Mathieu (de la Drôme)* au sujet des deux derniers mois de la présente année.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2226 du 25 novembre 1899.

GRAVURES : Paris : Le Procès de la Haute-Cour : L'interrogatoire de Déaoulède. — Interrogatoire du baron de Vaux. — L'huissier Dupuis signifiant le jugement de contumace à l'hôtel de Lur-Saluces.

Inauguration du Monument du Triomphe de la République : La tribune officielle, pendant le discours de M. Lucipia. — Le départ du Président. — Le Groupe libertaine et le citoyen Libertad. — Les survivants des journées de 1848. — L'expulsion des anarchistes.

Le Monument de Louis Veillot, au Sacré-Cœur.

L'Association des Etudiants : Le nouveau local. — Les membres du bureau. — Le siège de l'Association. — Une salle d'études.

Transvaal : La Guerre du Transvaal : Vue d'Eastcourt. — Ploine de Kimberley, théâtre des derniers combats. — Pont du chemin de fer de Colenso. — La rivière Tugela. — Panorama de Ladymith. — Le Président Kruger au camp.

Le Canal des Deux Mers (suite) : Le Passage du Col de Naurouze : La tranchée de 200 mètres de haut. — Le Col de Naurouze. — L'écluse et ses mobiles. — L'ascenseur en cale sèche. — L'ascenseur à flot.

Astronomie et Aérostation : L'observation des Léonides : Le ballon « le Centaure ». — M. de Fonvielle, M. Mallet et Mlle Klumpke, dans la nacelle.

Beaux-Arts : Parfum d'hiver, tableau de M. Michel Simonidj.

Portrait : M. Lucipia, Président du Conseil municipal de Paris.

Nécrologie : Le Sculpteur Dupuis. TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Variétés : Les Tontines, par Léo Claretie. — L'observation des Léonides, par W. de Fonvielle. — Le Canal des Deux-Mers, par H. de Nourouze. — Le nouveau local de l'Association des étudiants, par A. Borie, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, Vélodipédie, Automobilisme, etc.

Nouvelle illustrée : *Jiançailles*, par L. Faran, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1408^e livraison (25 novembre 1899).

L'or du pôle, par Danielle d'Arthez. — L'Aspi liotus. — Un Toutou débrouillard, par Augusta Latouche. — La Rigole du diable (Légende), par Germaine de Perceix. — Les timbres-poste (Luxembourg), par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Tribunal correctionnel

Audience du 25 novembre 1899

A l'ouverture de l'audience, défilent devant le tribunal douze chasseurs qui s'entendent condamner à des peines variant entre 16 et 50 fr. d'amende.

Bris de clôture. — Tiniou, de Marmiac (Cazals), est inculpé de bris de clôture, un soir, qu'il avait trop bu de vin nouveau.

Mauvais sujet, détestable réputation, Tiniou, qui n'a que vingt ans, est condamné à 6 jours de prison (loi Béranger.)

Coups et blessures. — Le nommé Pagès, âgé de 44 ans, postillon à Cahors, ayant à une foire perdu son fouet, le retrouva certain jour dans les mains du sieur Arbouys, jardinier à Cabessut.

Pagès, lui ayant réclamé ce fouet, et n'ayant pu l'obtenir, se fâcha et alla jusqu'à frapper le malheureux Arbouys qui fut littéralement assommé.

Pagès est condamné à 30 fr. d'amende.

Vol. — Barreau Jean, âgé de 52 ans, de Castelnau, passant un jour dans une rue de Castelnau, vit, suspendu à une fenêtre, une cage renfermant un magnifique perdreau.

Le faible qu'a Barreau pour cet oiseau fit qu'il emporta cage et perdreau.

Malheureusement, le propriétaire pinça le voleur, qui comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel où il s'entend condamner à 6 jours de prison.

Coups et blessures. — Une histoire qui s'est passée à St-Georges, entre les époux Séguy, et les nommés Bariétis et Vincens. Ces deux derniers sont inculpés d'avoir porté des coups aux époux Séguy, avec lesquels ils sont en continuelle dispute, au sujet d'un hangar qui leur sert de séchoir.

Coût : Bariétis et Vincens, 16 fr. d'amende avec la loi Béranger.

Coups et blessures. — Puy-l'Evêque, d'habitude si calme, fut troublé dernièrement par une rixe qui eut lieu entre les nommés Couaillac Adrien, Couaillac Julien, bouchers tous deux, d'une part, et Molinié, boulanger, de l'autre.

Le tout à la suite de propos peu flatteurs pour les Couaillac, que Molinié aurait soupçonné de vouloir vendre une viande reconnue malsaine par l'inspecteur de boucherie.

Il est vrai qu'il y a d'autres motifs de haine de la part de Molinié contre Couaillac Julien, qui aurait, paraît-il surpris en « flagrant délit d'amour » le boulanger, ce qui a été la cause du divorce prononcé il y dix jours, entre les époux Molinié.

Malheureusement au cours de la dispute, Couaillac Adrien menaça son adversaire d'un hacheron de boucher.

Toutefois, les deux frères, après plaidoirie de M^e de Valon, s'en tirent : Adrien avec 30 fr. d'amende, Julien avec 16 fr. (loi Béranger).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

VIII

L'AVENTURE DE ROSE

Elle avait cru que la réponse d'Agnès serait tout autre.

Elle avait cru que cet ami était le docteur Frank.

Agnès retira sa main de son front.

— Non, dit-elle tristement, je ne l'ai pas trouvé ! Je crains bien de ne jamais le retrouver en ce monde.

Lui ! que ce petit pronom était significatif ! Son instinct disait à Kate que l'ami était lui, les hommes étant au fond de tous les malheurs des femmes ici-bas.

— Alors ce n'était pas le docteur Danton ?

Agnès la regarda avec effroi ; ses grands yeux étaient dilatés, ses lèvres pâles entrouvertes.

— Je vous ai vu par hasard monter l'avenue avec lui hier soir, s'empressa d'expliquer Kate. Je n'ai pu m'empêcher d'entendre une de ses recommandations.

Agnès joignit les mains en suppliante.

— Vous n'en parlerez pas ? fit-elle. Oh ! je vous en prie, n'en parlez pas ! Comme je regrette que vous ayez entendu ! Oh ! mademoiselle, vous n'en direz rien ?

— Certainement non ! répliqua Kate émue. Je pensais qu'il était peut-être l'ami que vous cherchiez.

— Oh ! non. Le docteur Danton a été mon ami ; je ne pourrai jamais m'acquitter envers lui. C'est le meilleur, le plus noble, le plus généreux des hommes. Il a été mon ami quand je n'avais plus un seul ami au monde. Sans lui, je serais morte. Mais ce n'est pas celui que je suis venue chercher.

— Je vous demande pardon, dit Kate en reprenant son fauteuil, si j'ai été indiscret.

— Non ! non ! vous avez le droit de m'interroger ; mais je ne peux répondre. (Je ne suis pas bien âgée, mais j'ai le cœur brisé.)

Elle laissa glisser son ouvrage, se couvrit le visage, et éclata en sanglots convulsifs.

D'un bond Kate fut auprès d'elle, la consolant, la caressant, comme si elle eût été sa sœur.

— Je suis bien... bien fâchée, dit-elle ; c'est ma faute. Ne pleurez pas, Agnès. Je vais m'en aller, vous serez mieux seule.

Elle se baissa et l'embrassa.

Agnès releva les yeux avec une surprise reconnaissante ; mais Mlle Danton avait disparu. Elle était descendue au salon et, debout près de la fenêtre, elle regardait le paysage éclairé par le pâle soleil d'hiver.

Ainsi, le docteur Frank était un héros et

non un homme sans honneur. Il n'était pour rien dans le chagrin de cette frêle jeune fille. Il n'était que son meilleur ami et voulait le cacher.

Ses réflexions furent interrompues par l'arrivée de Rose, charmante avec son amazone et son chapeau à plume, brandissant sa cravache dans sa main gantée.

— Je te croyais en promenade avec ton petit Ecossois, dit-elle en cinglant sa jupe de sa cravache. Je l'ai vu monter à cheval et partir il y a près d'une heure.

— J'étais dans ma chambre.

— Je voudrais que le docteur Frank vint avec moi ; j'aime à avoir quelqu'un pour me faire la cour quand je suis à cheval.

— Le docteur Frank ne te fait pas la cour.

— Vraiment ? Qu'en sais-tu ?

— Mon instinct prophétique me le dit. De plus, il ne t'aimera jamais. Cela n'en vaut d'ailleurs que mieux pour le docteur Frank, puisque vous n'accepteriez ni lui, ni son amour s'il vous l'offrait, mademoiselle Rose.

— Et qu'est-ce que tu en sais ? J'avoue que d'abord je l'ai pris pour un fat, et maintenant je le trouve adorable. Je suppose que c'est simplement dû au contraste qu'il forme avec ton assomant baronnet, avec ses gros sourcils. Veux-tu venir ? Non ? Très-bien ; alors, adieu, au revoir !

Kate la vit monter et descendre l'avenue au galop de son cheval et lui envoyer un baiser au moment de disparaître.

— Ma jolie petite Rose, pensa-t-elle en souriant, ce n'est qu'une enfant gâtée ; on ne

peut se fâcher contre elle quoiqu'elle dise ou fasse.

Une fois sortie de la grille, Rose lança son cheval ; elle était excellente écuyère et après avoir laissé le village derrière elle, elle se trouva sur une route bien entretenue, semée de place en place de curieuses fermes françaises.

Tout à coup Regina glissa sur une petite flaque d'eau glacée, s'efforça de reprendre pied, tomba, et eût lancé au loin sa maîtresse, si un homme qui s'avancait nonchalamment ne se fut élancé en avant pour recevoir celle-ci dans ses bras.

Rose n'avait rien, et après s'être prestement dégagee des bras de l'étranger, elle se remit debout.

Le héros du moment essaya de l'imiter, mais il s'arrêta en poussant un cri et en faisant une grimace.

— Etes-vous blessé ? demanda Rose.

— Je me suis donné une entorse à la cheville sur cette maudite glace, j'en ai peur, en m'efforçant de relever le cheval. Si je peux marcher... mais non : j'ai perdu tout pouvoir de locomotion pour le moment. Maintenant, mademoiselle, qu'allons-nous faire ?

Il s'assit avec résolution sur un tronc d'arbre et la regarda froidement en faisant cette question.

Rose laissa tomber ses yeux sur une des plus belles physionomies qu'elle eût jamais vues, quoique pâle par une souffrance aiguë. (A suivre).

Bibliographie

Armée et Marine

« En Angleterre. » Sous ce titre la Revue illustrée « Armée et Marine » publie un suggestif article de M. Jules de Cuverville, daté de Londres, dont les judicieuses considérations empruntent aux circonstances actuelles, un intérêt capital. Dans cette Revue du 19 Novembre nous remarquons également, en dehors des reproductions photographiques sur la guerre au Transvaal, un curieux exposé « la résurrection de Napoléon » d'après le musée de la Société du « Petit-Chapeau », l'historique des casernes de Versailles avec instantané, un résumé des études de la mission hydrographique des abords de Brest et de Molène, la colonisation du Congo, d'après M. Etienne, président du groupe colonial, l'escadre française au Pirée, etc., etc.....

Sommaire du 19 novembre 1899.

En Angleterre, Jules de Cuverville. — Le drapeau décoré du 1^{er} chasseurs d'Afrique. — La guerre au Transvaal, Ch. B. — La résurrection de Napoléon, G. de Romane. — La cérémonie de Morre et de Besançon. — Le sac de campement des soldats anglais, M. B. — Les casernes de Versailles. — Ceux qui partent, ceux qui ne partent pas. — Le tambour-minor du 53^e, O. J. — Quelques aphorismes appropriés à la marine française, (suite). — La mission hydrographique des abords de Brest et de Molène, Georges Toudouze. — Le « Valkyrien et l'« Abreck » à Alger, G. Fayoile. — La colonisation au Congo. — Opinion de M. Etienne, député de l'Oran, Georges Hervey. — Le destroyer américain « Bailely », M. B. — L'escadre française au Pirée, (suite).

3, place du Théâtre Français, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans deivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbas, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

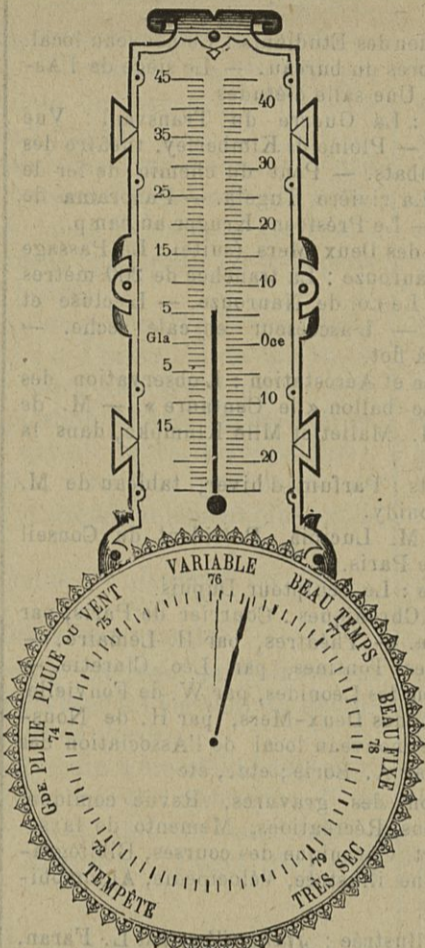
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-le-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.5
Id. maxima de la veille: 5.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 3 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

1900

LE

« Grand Annuaire du Lot »

Vient de paraître

A LA LIBRAIRIE DELSAUD, RUE DE LA MAIRIE, CAHORS.

1 FORT VOLUME : 60 centimes

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{re} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

De Paris à Toulouse

	17	5	21(1)	23	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP.	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ.. 3 10 ^s	10 ^h .35 ^m	7.50	9.5	11 15 ^s	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 58 ^m	4 40	2.34	3.3	9 2 ^m	—
	départ.. 3 31	4 46	3	8	9 29	—
BRIVE.....	arrivée. 6 36	6 34 ^s	5	7	1 6	7 ^h . 6 soir
	départ.. 6 45	7 1	5	19	1 44	7 44
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 7 23	—	—	—	2 5	8 5
	départ.. 7 44	7 37	5	55	2 10	8 18
SOULLAC.....	arrivée. 7 51	7 38	5	58	2 17	8 25
	départ.. 7 58	—	—	—	2 18	8 27
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 59	—	—	—	2 33	8 42
	départ.. 8 14	—	—	—	2 44	8 53
Lamothe-Fénélon.....	arrivée. 8 25	—	—	—	2 58	9 6
	départ.. 8 38	8 3	6	23	3 8	9 16
GOURDON.....	arrivée. 8 48	—	—	—	3 20	9 28
	départ.. 9 3	—	—	—	3 32	9 40
Saint-Clair.....	arrivée. 9 12	—	—	—	3 43	9 51
	départ.. 9 23	—	—	—	3 53	10 1
Dégagnac.....	arrivée. 9 33	—	—	—	4 5	10 13 soir
	départ.. 9 45	8 39	6	59	4 14	7 28
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. Exp. 9 59	8 45	7	9	4 25	7 40
	départ.. 10 9	—	—	—	4 40	7 57
Sept-Ponts.....	arrivée. 10 23	—	—	—	4 48	8 6
	départ.. 10 30	—	—	—	5 23	8 43
Cieurac.....	arrivée. 11 3	9 23	7	46	6 3	9 25
	départ.. 11 37	9 47	8	10	7 51	—
Lalbenque.....	arrivée. 11 37	9 47	8	10	—	—
	départ.. 11 37	9 47	8	10	—	—
Caussade.....	arrivée. 11 37	9 47	8	10	—	—
	départ.. 11 37	9 47	8	10	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 47	8	10	—	—
	départ.. 11 37	9 47	8	10	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 15 ^s	10 35 ^s	8	59	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h . 43 ^m	3 18	8 ^h . 40	—	9 ^h . 16	5 52
MONTAUBAN.....	départ. 3 37	4 33	9 29	—	10 55	7 25
Caussade.....	départ. 4 3	5 14	9 50	—	11 35	8 6
Lalbenque.....	arrivée. —	5 53	—	—	11 35	8 31
	départ. —	6 2	—	—	11 35	8 54
Cieurac.....	arrivée. —	6 14	—	—	11 35	9 6
	départ. —	6 22	10 26	—	11 35	9 14
Sept-Ponts.....	arrivée. 4 38	6 22	10 26	—	11 35	9 36
	départ. 4 48	6 40	10 32	5 57	11 35	9 48
CAHORS.....	arrivée. —	6 53	—	6 11	11 35	10 1
	départ. —	7 7	—	6 25	11 35	10 14
Espère.....	arrivée. —	7 21	—	6 41	11 35	10 23
	départ. —	7 30	—	6 50	11 35	10 32
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. —	7 45	—	6 59	11 35	10 45
	départ. —	7 55	11 12	7 17	11 35	10 53
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	8 4	—	7 26	11 35	11 2
	départ. —	8 8	—	7 36	11 35	11 14
Dégagnac.....	arrivée. —	8 25	—	7 48	11 35	11 14
	départ. —	8 26	—	7 49	11 35	11 15
Saint-Clair.....	arrivée. —	8 34	11 33	7 57	11 35	11 22
	départ. —	8 39	11 34	8 7	11 35	11 25
GOURDON.....	arrivée. 5 51	8 34	11 33	8 37	11 35	11 51
	départ. 5 55	8 39	11 34	8 37	11 35	12 23
Nozac.....	arrivée. —	9 9	—	9 11	11 35	12 50
	départ. —	9 44	—	—	11 35	12 50
Lamothe-Fénélon.....	arrivée. 6 31	9 44	—	—	11 35	12 50
	départ. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
	départ. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
SOULLAC.....	arrivée. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
	départ. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
	départ. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
BRIVE.....	arrivée. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
	départ. 7 3	—	—	—	11 35	12 50
TOULOUSE.....	arrivée. 4 37	—	9 10 ^m	—	—	11 23

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 5	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 19	1 4	6 44
Arrêt Douelle.....	6 23	1 5	6 48
Parac.....	6 30	1 15	6 55
Luzech.....	6 36	1 22	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 35	7 15
Arrt Prayssac.....	6 52	1 4	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 46	7 28
Duravel.....	7 8	1 54	7 35
Soturac-Touzac.....	7 16	2 3	7 43
Fumel.....	7 25	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 31	2 19	8
LIBOS. — Ar.	11 23	4 37	9 10 m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50	11 ^h 15	7 ^h 35
LIBOS. — D.	7 50	3 1	9 1
Fumel.....	7 56	3 7	9 7
Soturac-Touzac.....	8 6	3 19	9 17
Duravel.....	8 13	3 28	9 24
Puy-l'Évêque.....	8 20	3 37	9 31
Arrt Prayssac.....	8 27	3 46	9 38
Castelfranc.....	8 35	3 51	9 44
Luzech.....	8 44	4 4	9 54
Parac.....	8 53	4 14	10 2
Arrêt Douelle.....	8 58	4 19	10 7
Mercuès.....	9 3	4 25	10 12
CAHORS. — A.	9 15	4 39	10 28

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 23	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte.....	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Gir, halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.....	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.....	9 8	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadeline.....	9 39	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS